

DOCUMENT FINAL

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 29 septembre 2008.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille huit, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-09-456

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Six personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

2008-09-457

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE L'USINE, RACCORDEMENTS ET TRAVAUX CONNEXES (LOT 2) DANS LE CADRE DU PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-09-451)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2008-09-451 adoptée lors de la séance spéciale du 15 septembre 2008, accordé à Pomerleau inc. le contrat pour les travaux de construction du bâtiment de l'usine, raccordements et travaux connexes (lot 2) dans le cadre du projet d'usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière et ce, au montant de 20 750 732,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'octroi de ce contrat était conditionnel à :

- *la réception du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;*
- *la réception d'une confirmation de l'aide additionnelle accordée dans le cadre du programme FIMR.*

ATTENDU QUE l'entrepreneur général *Pomerleau inc.* a garanti son prix jusqu'au 1^{er} octobre 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie, bien qu'elle n'ait pas reçu la confirmation de l'aide additionnelle accordée dans le cadre du programme FIMR, est assurée de la recevoir après la tenue des élections fédérales;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2008-09-451 adoptée lors de la séance spéciale du 15 septembre dernier en y enlevant les deux (2) conditions quant à l'octroi du contrat à *Pomerleau inc.* pour les travaux de construction du bâtiment de l'usine, raccordements et travaux connexes (lot 2) dans le cadre du projet d'usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière et ce, au montant de 20 750 732,00 \$, taxes en sus

Adopté à l'unanimité.

2008-09-458

**PROJET DE COMPLEXE SPORTIF / MANDAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE
FONCTIONNELLE ET TECHNIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie vise la construction d'un complexe sportif regroupant un amphithéâtre de deux (2) patinoires avec gradins ainsi qu'un gymnase;

ATTENDU QUE suite à l'étude de faisabilité, il est nécessaire de procéder avec la participation des principaux intervenants municipaux à la réalisation d'une analyse fonctionnelle et technique qui permettra de définir les besoins des usagers de la Ville, de clarifier les contraintes, d'élaborer de façon sommaire les concepts et d'évaluer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QUE la firme *Roche ingénieurs-conseils* est disposée à effectuer ce mandat pour un montant de 21 750,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde un mandat de services professionnels à la firme *Roche ingénieurs-conseils* pour la réalisation d'une analyse fonctionnelle et technique dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif regroupant un amphithéâtre de deux (2) patinoires avec gradins ainsi qu'un gymnase et ce, pour un montant de 21 750,00 \$, taxes en sus, conformément à leur offre de service datée du 15 septembre 2008.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 175.

Adopté à l'unanimité.

2008-09-459

**PROJET DE COMPLEXE SPORTIF / MANDAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie vise la construction d'un complexe sportif regroupant un amphithéâtre de deux (2) patinoires avec gradins ainsi qu'un gymnase;

ATTENDU QUE suite à l'étude de faisabilité, il est nécessaire de :

- *préparer des plans préliminaires plus détaillés dudit projet;*
- *préparer un programme plus précis des différentes fonctionnalités du bâtiment pour optimiser au maximum la superficie d'utilisation au sol;*
- *assurer une coordination avec la firme d'ingénieur;*
- *préparer une estimation budgétaire en architecture;*

ATTENDU QUE *monsieur Yvan Deschênes, architecte* est disposé à effectuer ce mandat pour un montant de 4 900,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE dans le cadre du projet de construction d'un complexe sportif regroupant un amphithéâtre de deux (2) patinoires avec gradins ainsi qu'un gymnase, la Ville de Sainte-Marie accorde le mandat de services professionnels en architecture à *monsieur Yvan Deschênes* pour un montant de 4 900,00 \$, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de service datée du 22 septembre 2008.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 176.

Adopté à l'unanimité.

2008-09-460

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR ASSISTER, LE 9 OCTOBRE 2008, AU
10^e CONGRÈS MONDIAL DU LOISIR QUI SE TIENDRA AU CENTRE DES
CONGRÈS DE QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire être représentée lors du 10^e Congrès mondial du Loisir qui se tiendra le 9 octobre prochain au Centre des congrès de Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses encourues par la conseillère Mélanie Boissonneault et le conseiller Patrice Cossette pour participer, le 9 octobre 2008, au 10^e Congrès mondial du Loisir qui se tiendra au Centre des congrès de Québec.

QUE ces dépenses d'inscription, de repas et de déplacement étant estimées à 300,00 \$ seront payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 177.

Adopté à l'unanimité.

2008-09-461

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER, EN RÉGIE, AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME SUD

La conseillère **Mélanie Boissonneault** informe les membres du conseil qu'elle se retire des délibérations en ce qui a trait à cet item étant donné son intérêt dans ce dossier.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2008-2009-2010, prévu des travaux de construction et de reconstruction de trottoirs pour un montant de 39 000,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'après révision du projet, le conseil municipal souhaite réaliser ces travaux sur une partie de la rue Notre-Dame Sud, soit plus particulièrement entre les numéros civiques 147 et 199;

ATTENDU QUE le financement de ces travaux est prévu à même la taxe spéciale pour les activités générales d'investissement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder, en régie, aux travaux de construction et de reconstruction de trottoirs sur une partie de la rue Notre-Dame Sud pour un montant estimé à 30 700,00 \$, taxes en sus.

QUE ces travaux soient financés à même la taxe spéciale pour les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 178.

Adopté à l'unanimité.

2008-09-462

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche d'un (1) salarié temporaire pour effectuer divers travaux de terrassement, de construction, d'entretien d'ouvrages publics, de déneigement et/ou pour l'opération de diverses machineries, véhicules et équipements au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *monsieur Nicolas Roy* à titre de salarié temporaire au Service des travaux publics et ce, depuis le 15 août 2008;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *monsieur Nicolas Roy* à titre de salarié temporaire au Service des travaux publics et ce, depuis le 15 août 2008.

QUE cet employé sera régi par la convention des employés municipaux et plus spécifiquement par les dispositions qui s'appliquent aux salariés temporaires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 179.

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 25.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.